

Pratiques et organisations sportives : pour un comparatisme réflexif

*William GASPARINI**, *Michel KOEBEL***

Depuis la fin des années 1980, un foisonnement d'études comparatives produites par divers organismes internationaux (OCDE, UNESCO, OMS, Union européenne, Commission européenne, Conseil de l'Europe...) nous porte à croire en la suprématie du comparatisme comme mode de connaissance légitime des sociétés contemporaines. Le sport n'échappe pas à cette tendance générale : plus les sociétés se mondialisent, plus elles ont recours aux études comparant tant les pratiques et les politiques sportives, dans des espaces, des aires culturelles ou des pays différents, que les résultats sportifs des nations obtenus dans les grandes confrontations internationales. La comparaison est d'ailleurs au fondement même du sport de compétition dès lors que la performance suppose l'existence d'un classement permettant de discriminer les sportifs et leurs résultats. Toutefois, si la pensée humaine est indiscutablement fondée – le plus souvent implicitement – sur la comparaison entre éléments d'une même catégorie ou de catégories différentes, dans les sciences sociales, l'approche comparative relève d'une démarche construite et spécifique. Or, l'analyse du sport donne à voir une confusion des genres, entre d'un côté un usage non scientifique et politique de la comparaison

* Professeur des universités, Unité de recherche « sport et sciences sociales » (EA 1342), membre de l'Institut des Études Avancées de l'université de Strasbourg (USIAS).

** Maître de conférences, Unité de recherche « sport et sciences sociales » (EA 1342), université de Strasbourg.

Après sélection initiale puis double expertise, les quatre textes qui suivent constituent le prolongement éditorial de communications présentées lors du 7^e Congrès de la Société de sociologie du sport de langue française qui s'est tenu à Strasbourg du 29 au 31 mai 2013. Les coordonnateurs de ce dossier thématique tiennent à remercier le comité de rédaction de la revue ainsi que l'ensemble des experts anonymes qui ont contribué à l'amélioration substantielle des textes retenus, y compris de cet article introductif.

et, de l'autre, une comparaison scientifique maîtrisée. Dans le premier cas, on a affaire à une comparaison comme « mode » (aux deux sens du terme) de « gouvernance » alors que dans le second, il s'agit d'une technique d'administration de la preuve en tant que chaque élément comparé est conçu comme un « analyseur » de l'autre. Dans sa dimension compétitive, le sport est un univers « intrinsèquement » marqué par la permanence des actes de comparaison (des performances, des nations, du matériel...), qui n'ont rien à voir avec le type de comparaisons mobilisées pour rendre compte sociologiquement de ce qu'est le sport dans ses multiples dimensions (pratique, institution, marqueur social et culturel...). Par leurs terrains et objets respectifs, les articles rassemblés dans ce dossier contribuent largement à le montrer.

I- Comparaison n'est pas toujours raison : *benchmarking* vs comparaison

Par-delà l'intérêt que l'on peut trouver à la reviviscence de la comparaison, l'un des risques de son usage est que l'outillage se réduise, comme c'est souvent le cas dans les instances administratives ou les organismes internationaux, à une simple batterie d'indicateurs dont l'instrumentalisation politique le dispute à la faible pertinence scientifique¹. Ainsi en est-il de la comparaison des résultats sportifs entre nations à l'occasion des Jeux olympiques : les informations sur le nombre de médailles remportées par les pays participants sont foisonnantes et relativement comparables dans le temps et dans l'espace. Or, peut-on comparer des performances entre nations sans tenir compte des conditions sociales, politiques et économiques de production de celles-ci ? De même, peut-on mettre en parallèle le taux de pratique sportive dans les différents pays membres de l'Union européenne sans questionner les statistiques sur le sport produites dans des contextes institutionnels, culturels et politiques différents ? On remarque en effet que les statistiques européennes repo-

¹ Cf. DUPRÉ Michèle, JACOB Annie, LALLEMENT Michel, LEFÈVRE Gilbert, SPURK Jan. 2003. « Les comparaisons internationales : intérêt et actualité d'une stratégie de recherche », in LALLEMENT Michel & SPURK Jan (dir.), *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris, CNRS Éditions, p. 7-18.

sent sur des données dont les définitions et les conditions d'élaboration sont fort différentes selon les organismes nationaux spécialisés qui les produisent². Dans le contexte d'une lutte entre États ou entre institutions supranationales pour imposer leur propre vision du monde, les processus de production des « référentiels » s'internationalisent et le développement des comparaisons internationales et/ou européennes s'inscrit dans une tentative hégémonique. En l'espèce, la comparaison se confond avec le *benchmarking*³, consistant à hiérarchiser pays, organisations ou individus en fonction de critères variés fixés au préalable, puis à récompenser les plus « performants » tout en stigmatisant les derniers classés. Dès lors, le néo-gouvernement des hommes tend désormais à user et abuser de « l'argument statistique⁴ ». Avec l'émergence d'États convertis à la *doxa* néolibérale, l'action publique s'appuie de plus en plus fréquemment sur des indicateurs chiffrés destinés à fournir des évaluations de la « performance » des différentes actions politiques. Ainsi en est-il des études comparatives réalisées par les experts européens dans le domaine de l'éducation par le sport ou de l'organisation sportive aboutissant à la définition de « *best practices* » repérées dans les différents pays européens et reposant sur l'illusion qu'il existerait des « modèles sportifs » que l'on pourrait exporter indépendamment des contextes sociopolitiques, économiques et culturels.

II- La comparaison au cœur de la recherche en sciences sociales du sport

Il s'agit dès lors de distinguer la comparaison *fonctionnelle* et *institutionnelle* de la comparaison *approfondie* visant la compréhension des phénomènes étudiés – en tenant compte des contextes qui contribuent à les

² LALLEMENT Michel, SPURK Jan. 2003. *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris, CNRS Éditions.

³ Voir BRUNO Isabelle, DIDIER Emmanuel. 2013. *Benchmarking. L'État sous pression statistique*, Paris, Zone. Inventé au début des années 1980 dans la firme américaine Xerox, le *benchmarking* est une méthode de management par l'évaluation compétitive. De New York à Bruxelles, le *benchmarking* est devenu l'instrument de nouveaux rapports de domination entre les mains des bureaucraties contemporaines.

⁴ DESROSIÈRES Alain. 2008. *L'argument statistique. Gouverner par les nombres*, vol. 2, Paris, Presses de l'École des Mines.

produire et à les structurer – et pas seulement leur mise en relation fonctionnelle dans un but instrumental. Adeptes déclarés du comparatisme, Marc Bloch définissait ainsi la comparaison : « la pratiquer, c'est rechercher afin de les expliquer les ressemblances et les dissemblances qu'offrent des séries de nature analogue, empruntées à des milieux sociaux différents »⁵. Scientifiquement menée, la comparaison – internationale ou historique – peut alors contribuer à mieux comprendre les effets respectifs du contexte politico-institutionnel (local, national ou européen), des conjonctures et des cultures des groupes sociaux sur le fait social étudié. Dans le domaine du sport, la sociabilité sportive, les inégalités d'accès au sport, l'engagement sportif, la « gouvernance » des organisations sportives, le travail sportif, les rapports sociaux de sexe dans les pratiques et organisations sportives, les regroupements sportifs communautaires sont autant d'objets qui appellent inévitablement à la comparaison. En ce sens, la méthode comparative permet de rendre étrange l'évident par la confrontation avec des manières de penser et d'agir qui constituent l'ordinaire des uns et paraissent décalées aux yeux des autres. Comme aimait à l'expliquer Émile Durkheim⁶, la comparaison reste la méthode privilégiée de la sociologie. Dans la lignée des pères fondateurs de la discipline (Weber, Mauss, Durkheim...) qui en faisaient un usage aussi bien diachronique que synchronique, cette démarche semble désormais bien ancrée en sciences sociales du sport, à la fois comme mode de raisonnement et comme outil méthodologique de confrontation de temporalités et de spatialités disparates⁷. En sociologie du sport, la comparaison consiste à rendre comparables des « unités » d'analyse profondément enfouies dans des histoires, catégories et langues nationales ou régionales singulières. Elle encourage le chercheur à relativiser ses résultats par les contrastes mis au jour et à prendre

⁵ BLOCH Marc. 1928. « Pour une histoire comparée des sociétés féodales », *Revue de synthèse historique*, t. 46, p. 15-50.

⁶ DURKHEIM Émile. 1937 (1895). *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, p. 124 ; voir aussi : PRZEWORSKI Adam, TEUNE Henry. 1970. *The Logic of Comparative Social Inquiry*, New York, Wiley.

⁷ DUNNING Éric, MAGUIRE Joseph A., PEARTON Robert E. (dir.). 1993. *The Sport Process. A comparative and Developmental Approach*, Champaign, Human Kinetics.

davantage de distance par rapport à ses propres *a priori* culturels⁸. Dans le cas de la comparaison internationale, la liberté à l'égard des catégories nationales de pensée, auxquelles n'échappent jamais complètement les sociologues, ne peut finalement venir que d'un effort pour penser et rendre explicites ces catégories⁹.

Le développement des recherches comparées contraste finalement avec le peu de réflexion sur les conditions d'usage et d'élaboration de la comparaison. Dans l'étude des pratiques physiques et sportives – comme dans d'autres domaines –, le comparable et l'incomparable sont souvent décrétés tels sans solides justifications. Or, si l'analyse en sciences sociales est nécessairement comparative, la comparaison dans le monde du sport ne va pas de soi. Dans quelle mesure les politiques sportives des pays de l'Union européenne, d'Afrique ou d'Amérique du Sud sont-elles comparables ? La comparaison des pratiques sportives issues d'exercices corporels et de jeux traditionnels (lutte, acrobatie, arts martiaux, jeux équestres, jeux taurins, etc.) dans différents espaces continentaux est-elle pertinente ? Catégorie issue du marketing, les « sports de glisse » sont-ils entre eux comparables ? Peut-on comparer les valeurs assignées à l'entreprise et celles attribuées au sport ; ou les croyances entretenues à propos du corps en France et aux États-Unis ? Dans ce dernier cas, l'ethnocentrisme guette toujours le chercheur. Est-il possible de comparer des valeurs qui semblent par trop disparates aux yeux de beaucoup ? Existe-t-il une analogie entre le match de football et le rituel religieux ? Sur ce dernier exemple, analysant la passion pour le football à Marseille, Naples et Turin, Bromberger avait déjà relevé la pertinence et les limites de l'analogie entre la passion des supporters pour ce sport et la ferveur religieuse¹⁰. La comparaison indique d'abord des éléments de conver-

⁸ AMSELLE Jean-Loup. 2001. *Branchements. Anthropologie de l'universalité des cultures*, Paris, Flammarion.

⁹ BOURDIEU Pierre. 2002. « Les conditions sociales de la circulation internationale des idées », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 145, p. 3-8.

¹⁰ BROMBERGER Christian. 1995. *Le match de football. Ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin*, Paris, Maison des sciences de l'homme ; voir aussi : AUGÉ Marc. 1982. « Football. De l'histoire sociale à l'anthropologie religieuse », *Le Débat*, n° 19.

gence entre ces deux faits sociaux, au niveau de la forme (cadre spatial, rythmes temporels, modes de regroupement spécifiques), du fonctionnement (déroulement selon un scénario programmé, remise en question des hiérarchies ordinaires), du comportement (effervescence, ferveur, croyance) et enfin des « affinités symboliques » (opposition du nous aux autres, dichotomie entre la vie et la mort, le juste et l'injuste).

III- L'acte sociologique de comparer : ressource, démarche et méthode

Toutes ces questions font ressortir la complexité de la comparaison et la diversité des types de comparaison en sciences sociales du sport. L'analyse des activités physiques et sportives est souvent fondée sur un impensé conduisant à comparer « naturellement » des éléments d'une même catégorie (comme les sports collectifs ou les « sports de glisse » par exemple) ou des éléments de catégories différentes, mais supposés pouvoir être mis sur un même plan (comme le sport et la religion ou le sport et l'entreprise par exemple). Or, comparer, c'est d'abord déterminer le nombre d'unités à soumettre à la comparaison. C'est ensuite relever des différences et des points communs en fonction d'un critère qu'il convient d'explicitier et de définir au préalable en ce qu'il oriente le regard du chercheur. Comparer, c'est aussi prendre conscience que ce qui fonctionne dans un contexte donné peut s'avérer inopérant dans une autre situation. C'est enfin prendre au sérieux l'effet de prisme déformant qu'exercent, tant sur la production que sur la réception, les champs intellectuels nationaux, les traditions académiques des différentes sciences sociales et les catégories de perception et de pensée impensées qu'ils imposent et inculquent¹¹.

¹¹ Pour une réflexion sur la comparaison internationale en sociologie et sociohistoire du sport à partir de terrains européens, voir notamment DEFRANCE Jacques, HARVEY Jean, BEAMISH Robert. 1991. « Les caractères originaux de l'histoire sportive française. Comparaison du rôle de l'État dans les années trente en France, au Canada et en Grande-Bretagne », t. 1, *Jeux et sports dans l'histoire*, Paris, CTHS, p. 189-203 ; LANFRANCHI Pierre. 2000. « Entre initiative privée et question nationale. Genèse et évolution des politiques sportives en Europe », *Politix*, n° 50, p. 29-46 ; GASPARINI William, WEISS Pierre. 2008. « La construction du regroupement sportif "communautaire". L'exemple des clubs de football turcs en France et en Allemagne », *Sociétés contemporaines*, n° 69, mars, p. 73-99 ; GASPARINI William (coord). 2012. « France et Allemagne : le sport à l'épreuve des identités », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, n° 4, t. 44.

Les recherches comparées en sciences sociales du sport révèlent la grande diversité des formes de comparaison, dans l'espace et dans le temps, à différentes échelles (infra-locale, régionale, nationale ou supra-nationale), entre différentes pratiques ou modalités de pratique¹².

On voit donc que, pour les sciences sociales du sport, la comparaison présente un éventail très large d'opérations de connaissance qui dépendent elles-mêmes des visées que l'on se donne en pratiquant la comparaison. Tantôt celle-ci est une ressource de l'analyse : elle permet au chercheur de progresser grâce à un travail incessant de rapprochements et de distinctions ; tantôt la comparaison constitue l'objet d'un programme de recherche : elle appuie une dynamique de singularisation ou, au contraire, de généralisation. Dans les pratiques de la recherche en sciences sociales, le « geste » de la comparaison occupe par conséquent une place à la fois originale et centrale¹³. La comparaison nous aide à mieux comprendre le réel en prenant de la distance par rapport à ce qui nous est familier, en classant les objets, en expliquant et en généralisant. Au-delà de ses usages différenciés, la comparaison apparaît comme une méthode cognitive très féconde, dès lors que le chercheur adopte une démarche rigoureuse¹⁴ : mobilisation de concepts précisément définis, construction de la problématique de recherche, justification et pertinence du choix des unités comparées, observations de terrain, analyse, interprétation et explication, formalisation et théorisation. Dans le cas de comparaisons internationales, d'autres précautions s'imposent : réflexion sur le statut du comparatiste et l'effet de l'ethnocentrisme ; interprétation des ressemblances et différences ; modalités de généralisation, de manière à éviter l'arbitraire des comparaisons terme à terme¹⁵. En ce sens, comme

¹² Pour une comparaison entre pratiques sportives, voir par exemple SUAUD Charles. 1989. « Espace des sports, espace social et effets d'âge. La diffusion du tennis, du squash et du golf dans l'agglomération nantaise », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 79, p. 2-20 ; POCIELLO Christian. 1995. *Les cultures sportives*, Paris, PUF.

¹³ Cf. REMAUD Olivier, SCHAUB Jean-Frédéric, THIREAU Isabelle (dir.). 2012. *Faire les sciences sociales. Comparer*, Paris, éd. de l'EHESS (coll. « Cas de figure »).

¹⁴ VIGOUR Cécile. 2005. *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Paris, La Découverte.

¹⁵ Sur ces questions : HUGHES Everett C. 1980. « La sociologie ethnocentrique », in DOGAN Mattei & PÉLASSY Dominique, *La comparaison en sociologie politique : une sélection de textes sur la démarche du comparatiste*, Paris, Litec (1^{re} éd. in *Social Forces*, vol. 40, n° 1, oct. 1961).

l'enseignait Marc Bloch, l'acte de comparer permet non seulement la réflexivité scientifique, mais il désigne aussi l'objet observé : des sociétés composées d'acteurs – sportifs, élus, journalistes, chercheurs... – qui ne cessent de qualifier les sports par comparaison, tout comme leur propre situation.

IV- Pour un comparatisme réflexif : terrains et travaux

Les textes rassemblés dans ce dossier présentent des travaux ayant décliné la démarche comparative dans des domaines fort différents. Chacun d'entre eux apporte un éclairage original sur son objet, montrant au passage la fécondité de ce type d'approche.

Mettant à profit plusieurs années d'observation participante dans un club de boxe de Chicago, Loïc Wacquant, treize ans après la publication de *Corps et âme*, parvient à renouveler l'approche anthropologique du rapport au corps dans la pratique sportive – ici la boxe comme métier du corps et univers sensuel – en comparant trois manières de se représenter et de vivre son corps : en tant qu'instrument servant certains objectifs utilitaires – comme la nécessité de se vendre pour, dans le cas des boxeurs étudiés, s'extirper de la misère, mais aussi dans un rapport d'asservissement du corps dans un souci d'efficacité ; en tant qu'image faisant intervenir des critères esthétiques, mais qui sont le reflet d'une solidité intérieure et du respect de l'éthique de la discipline, et qui nécessite attention et soins permanents ; en tant que corps sensible enfin, traversé de pulsions, de désirs, qui peut amener le sportif passionné à se transcender au prix de nombreux sacrifices et à atteindre ainsi une condition tant humaine que morale. L'approche dépasse ici l'explication classique en termes de mobilité ou d'ascension sociale. Le vécu intime de la misère est certes un ingrédient puissant de la genèse des vocations pugilistiques, mais il ne constitue pas une condition suffisante pour s'engager dans le métier. L'exemple des boxeurs nous montre finalement comment des individus engagés « corps et âme » font l'apprentissage de la morale avec et par leur corps. Au-delà d'une seule approche externaliste des déterminants sociaux, la problématique de l'incarnation de la moralité observée et vécue de l'intérieur (au quotidien de l'entraînement et des combats) ouvre ainsi la voie à de nouvelles perspectives en sociologie du sport.

Depuis plus de dix ans, Ludovic Lestrelin s'intéresse quant à lui au phénomène du supportérisme sportif, en particulier celui qui concerne des passionnés « à distance », n'habitant pas forcément la ville ou le pays du club dont ils sont pourtant des supporters engagés collectivement dans une organisation. Dans ce texte, il renouvelle l'analyse de ces acteurs particuliers de l'espace sportif en les comparant à d'autres figures de militants, à travers une sociologie des mobilisations. Il recourt plus particulièrement au concept de carrière tiré des approches interactionnistes d'Everett Hughes et de Howard Becker. De prime abord, cette approche comparative peut sembler classique. C'est sans compter sur le cloisonnement qui a longtemps caractérisé le domaine du sport – y compris des sciences du sport –, comme si la défense d'un territoire par ses acteurs avait durablement contaminé également leurs approches scientifiques, considérant qu'il fallait les traiter à part, avec des outils propres. Fort heureusement, les études scientifiques du sport ne sont plus réalisées par les seuls représentants du monde du sport et de l'espace des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS). Et les chercheurs des divers champs disciplinaires qui s'intéressent à cette pratique sociale n'ont plus à montrer leur short ou leurs baskets pour y produire des analyses... Ludovic Lestrelin applique aux supporters de football une approche sociologique déjà éprouvée dans d'autres types de mobilisations, pour comprendre des phénomènes situés « à la jonction des trajectoires personnelles et des logiques organisationnelles qui régissent l'activité », et qui concernent tous les aspects de la relation d'un individu à un club de supporters et des dynamiques de l'engagement. Cette étude donne elle aussi de nouvelles perspectives de recherche où les stades pourraient utilement être analysés comme des lieux politiques. Encore faut-il s'affranchir de la tendance, souvent présente parmi les acteurs du monde sportif, à volontairement occulter les liens profonds entre sport et politique.

Ces stratégies de dissimulation n'ont pas lieu d'être lorsqu'il s'agit d'étudier, comme le fait Clémence Perrin-Malterre, la gestion d'activités sportives ancrées dans les territoires, comme le sont les activités de « plein air » et les sports de « pleine nature » : les acteurs politiques entrent parfois en scène sans qu'ils aient besoin de masquer leur statut d'élus. Cette gestion reste souvent le fait du secteur privé marchand ou

non marchand (professionnels, clubs locaux, entreprises commerciales), mais lorsqu'apparaissent des conflits entre organisations ou des problèmes de sécurité, les acteurs publics commencent à intervenir : les représentants de l'État tentent de trouver les moyens de concilier l'ensemble des partenaires publics et privés concernés, tout en imposant des réglementations diverses qui, sous prétexte d'assurer la sécurité des pratiquants, participent à asseoir leur rôle central dans le jeu, malgré la méfiance des acteurs privés toujours soucieux de leur autonomie. C'est pour cette raison que Clémence Perrin-Malterre se sert de la sociologie des organisations pour étudier le jeu des acteurs et des organisations dans le cas particulier de la pratique du *canyoning*. La prise en compte des pratiquants individuels, souvent oubliés dans ce type de gestion, fait l'objet d'une attention particulière, parce qu'ils sont difficiles à cerner : soit parce qu'ils pratiquent hors institutions spécialisées, soit parce que, membres d'une organisation particulière, ils ne suivent pas forcément les directives imposées. L'intérêt de l'étude réside dans l'analyse comparative, pour cette même activité, de la manière dont la gestion de l'activité est assurée dans deux territoires différents, ce qui lui permet finalement de proposer un modèle d'interprétation synchronique et diachronique applicable à bien d'autres processus de gestion partenariale d'activités sportives territorialisées.

La comparaison de territoires – et des acteurs et organisations concernés – peut se faire aussi dans un cadre transfrontalier. C'est ce que propose, dans le dernier texte du dossier, Romaine Didierjean : une analyse des pratiques physiques ou sportives et de la non-pratique de populations marginalisées – les jeunes filles originaires de Turquie – dans deux régions situées de part et d'autre du Rhin, en France et en Allemagne. L'analyse comparative, pour prendre tout son sens, doit reposer ici sur la prise en compte de nombreuses variables, qui peuvent expliquer les ressemblances et différences constatées : les conditions d'existence des familles, leurs trajectoires, le type de rapport entretenu avec la religion, mais également les différences de systèmes éducatifs et plus largement le système d'offre spécifique s'adressant à ces publics particuliers. L'exercice était d'autant plus périlleux que les facteurs explicatifs s'imbriquent les uns dans les autres, et que la complexité croît avec la finesse d'analyse. Cet article montre une fois de plus que la liberté à

l'égard des catégories nationales de pensée telle que « l'intégration par le sport » ou le « dialogue interculturel par le sport » ne peut finalement advenir qu'au prix d'un effort pour penser et rendre explicites ces catégories savantes et pratiques¹⁶. La rupture avec celles-ci est d'autant plus difficile qu'elle impose aussi de s'écarter des effets d'institution (médias, mouvement sportif, partis politiques, États...) qui tendent soit à valoriser le « multiculturalisme sportif » dans le sport de haut niveau soit à mettre en exergue le « communautarisme sportif »¹⁷.

Ainsi, qu'il s'agisse d'une analyse anthropologique comparant des rapports au corps ou qu'il s'agisse de comparer des acteurs ayant des types d'engagement proches, de s'interroger sur l'influence du contexte organisationnel quant à la manière de gérer une même pratique, ou encore de la manière dont des populations marginalisées investissent une activité dans des contextes nationaux différents, les quatre textes appliquent au domaine sportif des méthodes comparatives permettant d'approfondir l'analyse des pratiques, des politiques et des organisations sportives et, de manière plus large, des pratiques corporelles. Contribuant à la réflexion sur les questions épistémologiques et méthodologiques posées par la comparaison, ils interrogent la nature des opérations de comparaison en parvenant parfois à construire des modèles originaux. En ce sens, ils nous invitent à ouvrir la voie à un comparatisme réflexif en sociologie du sport¹⁸.

¹⁶ GASPARINI William. 2008. « L'intégration par le sport. Genèse politique d'une croyance collective », *Sociétés contemporaines* (Presses de Sciences Po), n° 69, mars, p. 7-23.

¹⁷ GASPARINI William, NOIRIEL Gérard. 2012. « S'intégrer dans la communauté nationale par le sport : sociogenèse d'une catégorie de pensée », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, n° 4, p. 411-423.

¹⁸ Sur la notion de « comparatisme réflexif » et la posture correspondante, voir BOSCHETTI Anna. 2010. « Pour un comparatisme réflexif », in BOSCHETTI Anna (dir.), *L'espace culturel transnational*, Paris, Nouveau Monde Éditions.